

Assurance Qualité - ULiège

Niveau facultaire

Evaluation de la Faculté de Droit, Science Politique et Criminologie

Rapport définitif des experts – Juillet 2025

Remis le 18 septembre 225 à

Madame Anne-Sophie NYSSSEN, Rectrice

Monsieur Frédéric SCHOENAERS, Vice-Recteur Enseignement

Monsieur Marc BOURGEOIS, Doyen

Monsieur Yves-Henri LELEU, Pro-Doyen

Madame Sophie André, Vice-Doyenne Enseignement

Monsieur Geoffrey GRANDJEAN, Pro Vice-Doyen

Philippe HUBERT, Conseiller de la Rectrice à la qualité et l'évaluation institutionnelle

ÉVALUATION EXTERNE DE LA QUALITÉ DU VOLET ENSEIGNEMENT DE LA FACULTÉ DE DROIT, DE SCIENCE POLITIQUE ET DE CRIMINOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

L'Université de Liège, dans le cadre de sa politique qualité pour laquelle elle bénéficie depuis 2021 d'une autonomie dans la procédure d'évaluation, conduit celle-ci de manière régulière, notamment quant à sa mission d'enseignement (faculté et programmes). Mené au niveau facultaire tous les six ans, un tel dispositif s'appuie tout d'abord sur une autoévaluation, complétée ensuite par la visite d'un comité d'experts externes chargés d'en compléter l'analyse. Ce rapport présente, pour la Faculté de droit, science politique et criminologie (FDSPC), le produit de la visite d'un tel comité qui, après avoir pris connaissance de l'autoévaluation du volet enseignement de la Faculté, a échangé sur une durée de deux jours (20-21 mai 2025) avec toutes ses parties prenantes. Le comité qui remet ses conclusions et recommandations dans le présent rapport était composé de

- Maude Dosogne (étudiante de Master en histoire à l'Université de Liège)
- Yves Jorens (professeur à l'Université de Gand)
- Laurent Leduc (chargé de cours, Institut de formation et de recherche en enseignement supérieur à l'Université de Liège)
- Christie Morreale (députée à la FWB et *alumna* de la FDSPC de l'Université de Liège)
- Guillaume Tusseau (Professeur à Sciences Po Paris)
- Renée Zauberman (directrice de recherches émérite CESDIP/CNRS, France)

Le comité a été efficacement accompagné dans ses auditions par Catherine Vandeleene, du Service de Management et d'Accompagnement à la Qualité de l'Université de Liège (SMAQ).

Le programme des deux journées a pour l'essentiel, suivi le tableau présenté ci-après, avec cependant une grande souplesse pour répondre aux demandes d'informations complémentaires du comité.

Programme de visite des experts – Évaluation FDSPC du 20 au 21 mai 2025

Lundi 19/05/2025

Horaire	Déroulement de la journée	Lieu
+/- 17h	Arrivée à l'hôtel	Hôtel de la Couronne
18h	Première séance de travail avec le SMAQ	Hôtel de la Couronne
19h	Repas d'accueil	Grand Café de la Gare

Mardi 20/05/2025

Horaire	Déroulement de la journée	Lieu
8h30	Départ de l'hôtel	
9h-10h	Réunion de travail entre experts Présentation de l'organigramme de la Faculté	Salle du Conseil
10h -10h30	Accueil solennel	Salle du Conseil
10h30 -11h30	Gouvernance – rencontre avec les autorités	Salle du Conseil

11h30-12h15	Pilotage des programmes – Rencontre avec des membres du conseil des études et de la CPFE	Salle du Conseil
12h15-13h	Debriefing et lunch	
13h-13h45	Visite des installations	
13h45 -14h30	Aide à la réussite et support étudiants : Rencontre avec des étudiants	Salle du Conseil
14h30-15h15	Appui à l'enseignement et la recherche : rencontre avec des enseignants	Salle du Conseil
15h15 -15h45	Debriefing et pause-café	
15h45-16h30	Projets facultaires : Rencontre avec les acteurs liés aux projets	Salle du Conseil
16h30-17h30	Parties prenantes externes : Rencontre avec des <i>alumni</i> et représentants du monde socioprofessionnel	Salle du Conseil
17h30-18h15	Debriefing et retour à l'hôtel	
20h	Restaurant	Au Concordia

Mercredi 21/05/2025

Horaire	Déroulement de la journée	Lieu
8h30	Départ de l'hôtel	
9h-9h30	Réunion de travail entre experts	Salle du Conseil
9h30-10h	Programme Droit : rencontre avec des étudiants	Salle du Conseil
10h-10h30	Programme Science politique : rencontre avec des étudiants	Salle du Conseil
10h30-11h	Programme Criminologie : rencontre avec des étudiants	Salle du Conseil
11h-11h30	Debriefing et pause-café	
11h30-12h15	Bachelier – Rencontre avec les enseignants	Salle du Conseil
12h15 – 13h	Master – Rencontre avec les enseignants	Salle du Conseil
13h-13h15	Debriefing et pause-café	
13h15-13h45	Évaluation Facultaire - Rencontre avec les membres de la commission	Salle du Conseil
13h45-16h30	Présentation des données Radius par la statisticienne de l'Université Lunch et préparation de la restitution orale	
16h30-17h	Restitution orale, Q/A et drink	Salle du Conseil

1. Préambule

Les échanges avec les différentes parties prenantes au cours de ces deux journées se sont déroulés dans une excellente ambiance, conviviale et détendue. Les discussions ont été très ouvertes, faisant l'économie de la langue de bois quand bien même ont parfois été abordés l'un ou l'autre sujet difficile. Le programme de rencontres a été suivi avec une grande souplesse quand il a fallu l'aménager pour répondre à des demandes de compléments d'information du comité.

La mission était celle d'une évaluation facultaire, dans ses aspects transversaux de qualité de la gouvernance et de l'amélioration continue de l'enseignement ; par là même, ont été entrevues seulement par la bande les contenus précis des programmes et les questions relatives à la recherche. Le comité a pourtant regretté de n'avoir pas été en

mesure de rencontrer d'*alumni* ni de représentants du monde socio-professionnel dans lequel ont vocation à entrer les étudiants de la FDSPC une fois leur formation menée à bien.

Enfin, le comité est conscient que le fonctionnement de l'ensemble de l'Université, qui réunit quelque 27 000 étudiants, se fait sous la contrainte financière de l'enveloppe fermée consacrée à l'enseignement supérieur en FWB et que cette contrainte se répercute naturellement sur la FDSPC, ses 84 enseignants à temps plein ou partiel et 26 administratifs (dont 23 ETP), comme sur chacune des autres facultés, la contraignant à faire preuve d'agilité pour faire toujours mieux à moyens constants pour préparer l'avenir de ses 2 300 étudiants.

La rédaction du rapport d'auto-évaluation de la FDSPC s'est faite, selon le récit qu'en fait la commission, de manière transversale, progressive et efficace (en seulement cinq réunions), grâce à la participation sincère des différentes parties prenantes, si bien qu'il en reflète vraiment les vues. Ce rapport a fait de son mieux pour reprendre à son compte point par point le référentiel proposé par l'Université de Liège pour suivre la culture qualité mise en œuvre par ses composantes. Mais il a semblé au comité d'experts que l'esprit de système a quelque peu joué, dans ce rapport, contre la lisibilité de l'action de la Faculté, le conduisant à un certain nombre de répétitions. La construction du rapport externe du comité s'efforcera d'éviter cet écueil.

On admet que la mission fondamentale d'une Université est la transmission des savoirs acquis et en construction aux générations successives qui prendront en main la vie d'un pays, ou même, plus largement aujourd'hui en Europe, d'une communauté de pays. Il est clair que l'importance d'une telle mission demande un degré élevé d'organisation institutionnelle, d'autant plus élevé sans doute que les apprentissages et les compétences dont il faut faciliter l'acquisition sont vastes, nombreux et divers et les publics auxquels ils sont destinés eux aussi en nombre croissant et divers.

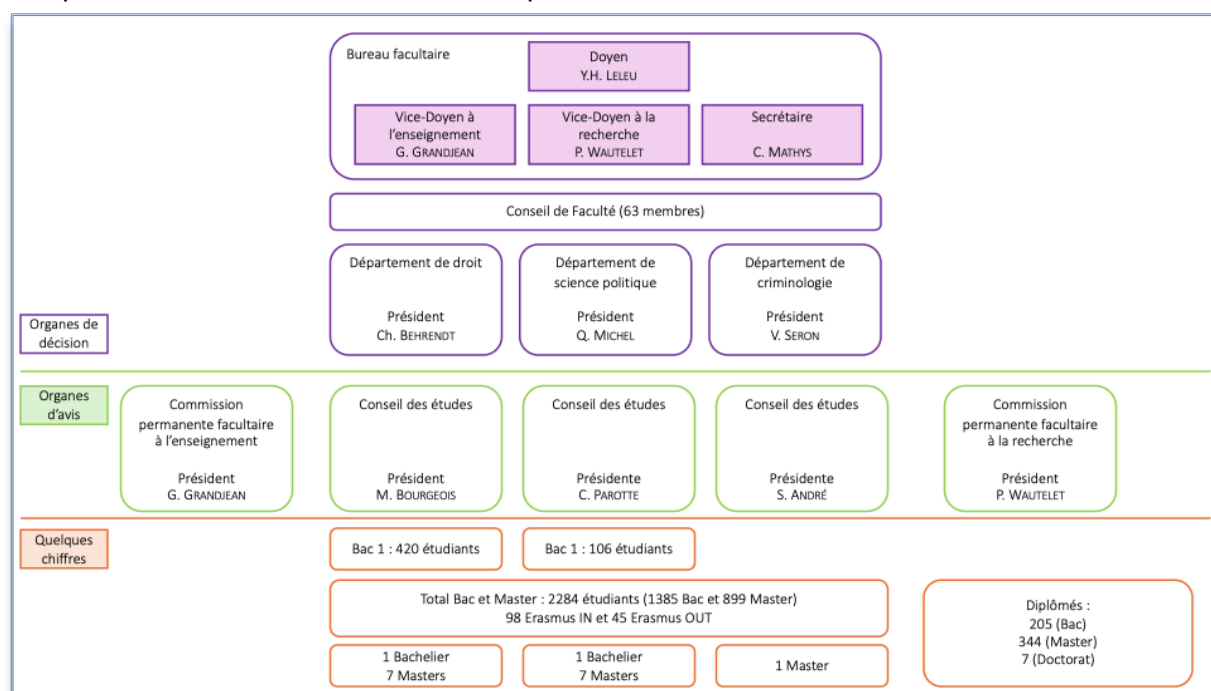
Puisque l'évaluation demandée au comité se fait au niveau facultaire et non à celui de chacun des départements de Droit, Science politique et Criminologie, qui jouissent d'une grande autonomie dans la conception de la teneur des savoirs à transmettre et qui font l'objet d'évaluations distinctes, la mission de comité était de s'attacher à la manière dont la Faculté met en place les conditions de possibilité des apprentissages par les générations montantes.

2. Une organisation à première vue complexe

Telle que présentée dans l'auto-évaluation, la structure des divers organes faisant fonctionner la Faculté faisait apparaître un dispositif comitologique très lourd : l'empilement des instances – départements, conseil des études, CPFE, conseils de faculté, doyen – avec ses nombreuses réunions, niveaux de consultation et de décision, demandant une implication démultipliée des parties prenantes (enseignant·e·s, administratif·ve·s, étudiant·e·s¹) traçait un paysage institutionnel assez confus, qui n'avait pas été vraiment débrouillé par le graphique de la page 11.

¹ Dans la rédaction de ce rapport, il a été décidé de ne pas recourir à l'écriture inclusive, afin de préserver la lisibilité et la fluidité du texte. Ce choix ne traduit en aucun cas une prise de position sur les questions d'égalité de genre, d'autant moins qu'enseignants comme enseignantes, étudiants comme étudiantes ont activement contribué à cet exercice.

Suite à la demande d'éclaircissement du comité, lui a été présenté par le Vice-Doyen à l'enseignement un organigramme dessinant l'articulation entre les niveaux de consultation et de décision d'une part propres, et d'autre part communs aux trois composantes de la Faculté. Nous le reproduisons ici :



Si une telle présentation formelle², a paru indispensable pour pénétrer le fonctionnement de la Faculté, une remarque globale s'impose sur l'imbrication entre dispositifs formels et informels de construction de la mission d'enseignement : deux des trois départements (Sciences Politiques et Criminologie) sont de taille suffisamment limitée pour que les circuits informels de relations entre étudiants, enseignants et administratifs fonctionnent de manière fluide et l'on sait à quel point de telles relations peuvent renforcer le sentiment d'appartenance comme l'efficacité de l'action collective.

La question est apparue ici et là de l'utilité des départements par rapport à la gouvernance facultaire. Rappelons d'ailleurs que l'Université de Liège est la seule en Belgique à associer la science politique au droit dans la même faculté, et que la criminologie, historiquement dérivée et de la médecine et du droit, tend elle-même aujourd'hui à se rattacher davantage aux sciences sociales. La composante de Droit, par sa taille très supérieure aux deux autres comme par son histoire plus ancienne aurait peut-être phagocyté trop de moyens pour permettre aux sciences politiques et à la criminologie de se développer dans la direction, moins assurée, des sciences sociales. Avoir trois départements distincts dont les représentants sont présents à tous les niveaux de la structure permet de négocier un certain équilibre entre des forces très manifestement disparates. Si l'on s'en tient d'ailleurs à l'université telle que la vivent les étudiants, c'est au département que va en premier lieu leur sentiment d'appartenance. Mais en tout état de cause, le comité d'experts a pu constater la bonne entente entre les responsables des trois départements, une collaboration ouverte, sans agenda caché.

² Notons que l'équipe décanale est sortante, la nouvelle équipe élue devant la remplacer à la rentrée 2025-26

Les organes de consultation

La vie académique de la Faculté se construit département par département comme organisateurs *princeps* des cursus et dans cette organisation, leurs conseils des études, sont des organes d'impulsion composés d'enseignants, de chercheurs, d'un administratif et d'au moins 25% d'étudiants, sollicités, au moins une fois par quadrimestre. Cette instance, qui a pour mission de donner un avis, selon les cas, aux Conseils de département, aux jurys, au conseil scientifique des bibliothèques ou à la Faculté sur toute question liée à la formation ou à l'évaluation, se veut le lieu par excellence d'écoute des étudiants, représentés par leurs délégués, qui y peuvent y relayer, dans des discussions qu'ils disent très ouvertes, les besoins, attentes, voire récriminations de leurs mandants. Cependant, plusieurs problèmes sont apparus à leur sujet :

- la représentation des étudiants dans les Conseils des études n'est pas systématiquement assurée par une procédure formelle : si en Criminologie, les étudiants jouent un rôle actif dans le leur, leur légitimité étant assurée par une procédure claire de désignation par vote des délégués, cet exemple ne semble pas suivi dans les deux autres départements. Certes, passer par une procédure protège les étudiants en responsabilisant les délégués, mais même dans un dispositif réglé, quand les étudiants commencent leur cursus et sont encore peu assurés de leur place dans le monde nouveau de l'Université, il est bien possible que soit élu délégué l'étudiant qui parle le plus fort... ou bien encore la seule étudiante se portant candidate..
- le fonctionnement des Conseils des études n'est pas optimal :
 - la périodicité réglementaire d'une fois par quadrimestre a paru à certains insuffisante : plusieurs améliorations de ce processus consultatif ont été suggérées tant par les étudiants que par les enseignants : doubler la fréquence des réunions à quatre (une en début et une en fin de quadrimestre), ce qui permettrait d'en alléger l'ordre du jour ; éventuellement en allonger la durée
 - au sein d'un dispositif formel, trop d'informel tue ? L'ordre du jour devrait être connu suffisamment à l'avance et les documents pertinents communiqués de même. Cela permettrait aux délégués de se rapprocher de leurs condisciples pour les consulter sur les points qui seront abordés, de recueillir des réponses précises et éventuellement telle ou telle difficulté qui mériterait d'être portée à l'attention du Conseil.
 - la communication des propositions, des avis, des recommandations vers les Conseils de département n'est pas optimale.
- toutes les difficultés vécues par les étudiants ne peuvent pas être débattues dans les Conseil des études : l'inégalité de statut, sans compter la liberté académique de concevoir les cours, leur rend impossible par exemple de mettre en cause directement les méthodes, l'enseignement ou l'attitude d'un professeur qui y siège avec eux. Des cas précis ont été expressément mentionnés lors d'échanges avec des étudiants, qui se sentant impuissants à obtenir un changement de méthode d'enseignement n'ont trouvé comme issue qu'une lettre adressée au recteur, restée sans effet. On a là un cas de figure où la possibilité d'avoir recours à un tiers intervenant de type *Ombudsman* serait bienvenue : compte tenu cependant qu'au niveau facultaire, il ne pourrait s'agir

que de quelqu'un lié aux programmes ou aux évaluations, un tel dispositif ne peut se concevoir qu'à un niveau institutionnel supérieur ou bien encore en saisissant les services dédiés aux questions de bien-être étudiant.

De manière plus générale, il n'est pas certain que la place réglementaire dévolue aux étudiants dans l'organisation universitaire soit objet de l'intérêt de tous, ni même connue de tous. On observe un certain sous-investissement dans les dispositifs de gouvernance : ainsi, pour certaines des réunions prévues avec la mission d'évaluation externe, il a été impossible d'en mobiliser (peut-être étaient-ils trop pris, dans certaines formations, par la préparation de leurs examens). En tout état de cause, les étudiants rencontrés par le comité de visite sont par définition les plus motivés, présents soit en tant que délégués dans leur département, soit par sentiment que leur participation à l'évaluation de la qualité de leur faculté constitue un apport significatif à l'œuvre collective.

Mais l'apparente distance du plus grand nombre a peut-être une face positive. On peut faire l'hypothèse qu'au moins dans des entités qui restent de petite taille, cette proximité humaine permet avec les uns et les autres et jusqu'au niveau le plus élevé, des relations informelles denses qui rendent superflues, aux yeux des étudiants, l'implication énergivore et chronophage dans les dispositifs formels de la démocratie participative. On peut de surcroît remarquer que la participation étudiante se fait également par la mobilisation d'autres canaux, comme les réseaux sociaux qui, de manière horizontale, permettent la constitution d'une communauté étudiante et sa relation aux diverses instances. Ainsi, la messagerie de *Facebook* est utilisée pour les discussions concernant les cours, les points à aborder en conseil des études, les problèmes à signaler quant à la charge de travail...

Les organes de décision

La culture qualité qui anime la FDSPC amène à des réformes constantes des programmes, non pas selon un rythme prédéterminé, mais au fil de besoins.

À partir des impulsions données par les Conseils des études, les Conseils de département sont décisionnaires sur l'enseignement à délivrer, mais puisqu'au sein de la faculté, les ressources humaines, et donc en dernière analyse financières, sont finies, il est une instance qui sert de lieu transversal de discussion rendant un avis sur leur allocation, la Commission permanente facultaire à l'enseignement (CPFE), pour aboutir par exemple à une mutualisation de certains enseignements.

Quand les discussions et négociations au niveau des départements ont abouti à des décisions, le Conseil de faculté, composé de 63 membres de personnels de tout statut – académiques à temps plein de la Faculté et autres à temps partiels chercheurs, représentants des enseignants à temps partiels et des étudiants – ne sert-elle finalement que de chambre d'enregistrement ? Lors des élections de 2025, il a été remarqué que, sur 14 postes revenant aux étudiants au Conseil de faculté, 12 étaient vacants. Le souci de transparence et de transmission d'informations de tous ordres qui est une des marques de la culture qualité des grandes organisations, contrebalance sans doute l'effet grand'messe des réunions qui se tiennent 10 fois/an.

La logique de la césure entre organes de consultation et organes de décision qui apparaît claire sur le papier n'est pourtant pas nécessairement vécue de la sorte. Dans la mesure où certains acteurs participent à tous les étages des consultations et décisions ils peuvent, à voir passer les mêmes dossiers plusieurs fois, éprouver en effet la lassitude

des répétitions. Là encore, les relations informelles entre les acteurs bénéficiant d'une bonne proximité fluidifient considérablement les discussions et négociations. Mais rien de tel que la parole des juristes, en particulier, pour rappeler que c'est par des institutions réglées que s'acquiert finalement la légitimité des décisions ; ainsi, l'équipe décanale sortante se félicite du réinvestissement dans les organes de décision et de délibération. Le développement récent d'une meilleure culture réglementaire, du suivi de procédures permet de mieux légitimer la prise de décision et de préserver un climat de confiance. Les décisions sont mieux préparées en amont et mieux suivies d'effet en aval. Le réinvestissement des instances formelles de délibération et de décision est récent et a été présenté comme un progrès et une chance, comme une petite révolution à cette échelle.

La multiplicité des instances soulève la question de la traçabilité de leurs délibérations et décisions dans des procès-verbaux afin de garantir le suivi des éléments de gouvernance au long des rotations des responsables : leur dispersion dans les différents secrétariats des départements et de la faculté est inefficace pour rendre ces éléments accessibles. Un dispositif centralisé de collecte et recueil de l'ensemble de ces informations, dit SharePoint, est annoncé.

3. S'efforcer d'offrir les meilleures conditions de transmission et d'acquisition des savoirs

D'emblée, on rappelle que l'objet de l'évaluation n'est pas la teneur des savoirs enseignés, mais les manières dont leur transmission permet leur acquisition par des générations qui à l'issue de leur période de formation devront trouver dans le monde professionnel la place à laquelle doivent les préparer leurs années à l'Université.

Un premier aspect de fond de ces conditions est le confort de l'environnement de travail : une stratégie numérique assure que le parc informatique de la Faculté soit constamment mis à jour ; la bibliothèque, lieu de fraîcheur par son implantation en sous-sol, est conçue comme un espace d'étude permettant aux étudiants de travailler en groupe. La taille de la population d'étudiants en droit de 1^{ère} année pose malgré tout un sérieux problème de place, puisque certains cours doivent se dérouler répartis sur deux auditoriums, le titulaire enseignant physiquement dans l'un alors que le cours est retransmis en visio dans l'autre sous la supervision d'un assistant. Le besoin d'assistants est par ailleurs criant pour superviser différents dispositifs de soutien et participer à la correction des examens, mais leur nombre et donc leur répartition entre les départements est contraint par l'enveloppe budgétaire.

En tout état de cause, le sentiment du comité a été que les enseignants de la FDSPC font preuve d'un grand engagement pour satisfaire la demande des étudiants des nouvelles générations. Grande attention portée au public, grande réactivité, multiplication de stratégies pour susciter l'attention et la participation (avec plus ou moins de succès, certes...) sont parmi les efforts mis en valeur lors de la visite du comité.

Savoir enseigner

Former les enseignants

Les enseignants en poste à la Faculté viennent de générations qui ont elles-mêmes été formées au long des quarante dernières années et se trouvent face, chaque année, à des générations renouvelées, nées très récemment dans un monde dont les références

culturelles peuvent avoir profondément changé. D'où l'importance des réflexions pédagogiques que mène en continu la Faculté, avec l'appui de l'Université.

- les équipes académiques peuvent être, selon les cas et les moments, constituées de pièces et de morceaux, enseignants vacataires, invités définitifs ou temporaires provenant de divers milieux de pratique professionnelle, enseignants relevant d'autres facultés... toutes situations rendant plus complexe la pérennisation d'un collectif efficace ; un effort constant doit porter donc sur la consolidation des équipes académiques.
- l'Institut de Formation et de Recherche en Enseignement Supérieur (IFRES) a été créé dans un souci de qualité en pédagogie universitaire pour accompagner le développement professionnel des encadrants et présente un éventail très large de formations. Il est sollicité pour
 - la formation obligatoire des assistants
 - concevoir des formules de contrôle des connaissances (QCM...)
 - l'évaluation des enseignements
 - plus largement, accompagner les réflexions sur les projets d'aide à la réussite et les coordonner
 - cette ressource semble pourtant se heurter à quelques difficultés :
 - si les chargés de cours nommés le plus récemment semblent assez ouverts aux nécessités de suivre les formations dispensées par l'IFRES (séminaire d'accueil des nouveaux entrants, suivis par d'autres crédits de formation à choisir dans un très large catalogue de formations thématiques), une relative méfiance à l'égard de ces formations, jugées inadaptées, se manifeste malgré tout au sein de la Faculté chez le personnel académique et de recherche, qu'il faudrait mieux sensibiliser aux besoins d'amélioration de l'enseignement.
 - la formation au raisonnement juridique présente des spécificités que la formation pédagogique ne semble pas en mesure d'atteindre d'emblée. Par exemple, l'enseignement de la norme et du raisonnement juridique n'est pas compatible avec une évaluation des connaissances par QCM : des difficultés ont été signalées dans ce domaine, mais l'un des organes de l'IFRES, le SMART (*Systèmes méthodologiques d'aide à la réalisation de tests*) comporte en son sein des conseillers et formateurs dans le domaine de l'évaluation (spécialistes en docimologie) qui travaillent avec de nombreux enseignants de toutes facultés à la réalisation d'épreuves adaptées.
 - sentiment d'incompétence, d'impuissance de certains enseignants face aux plus récentes générations d'étudiants dont les comportements vis-à-vis de l'acquisition des savoirs, des contrôles des acquis et de simples questions de civilité tant à l'égard des assistants que des professeurs leur demeurent parfois incompréhensibles. Est-on face aux effets de la désaffiliation scolaire provoquée par la COVID ? Les étudiants les plus anciens, avec lesquels l'écart d'âge des entrants n'est que 5 ans peuvent s'étonner de la même façon que les enseignants les plus

expérimentés de ces comportements. Mais là encore, le comité ne rencontre finalement que le point de vue des « bons élèves ». Tentant de s'attaquer à ces questions, l'IFRES est partenaire d'une enquête actuellement en cours de développement au niveau du Pôle académique Liège-Luxembourg, et qui vise à faire émerger les représentations respectives des étudiants et des enseignants non seulement sur ce qui peut relever des habiletés sociales requises dans l'enseignement supérieur, mais aussi plus généralement de comportements jugés porteurs pour l'apprentissage.

- recrutement à temps plein d'un coordinateur pédagogique (également appelé logisticien d'enseignement); concentrant les missions logistiques et pédagogiques, il est le relais de l'IFRES, participe aux travaux des Conseils des études; au carrefour des enseignants et des étudiants, il est chargé de coordonner tous les dispositifs qui, en dehors des cours propres aux diverses disciplines, promeuvent l'aide à la réussite et la remédiation (notamment en se faisant auprès des étudiants le relais de l'existence de ces dispositifs)
- un techno-pédagogue facultaire est la personne ressource pour assurer, en coopération avec les homologues des autres facultés, le développement du numérique au sein de la Faculté (formation, utilisation des outils).
- les enseignants développent également de façon autonome toutes sortes d'expérimentations pédagogiques qu'ils partagent aisément dans un esprit d'inspiration mutuelle, faisant de la Faculté un laboratoire en la matière; on a noté une vraie volonté de compléter le format classique du cours *ex-cathedra* par des incursions dans des méthodes actives, par exemple
 - des classes inversées, sur des petits cycles de deux cours sur les droits fondamentaux;
 - l'organisation de simulations de procès, de débats parlementaires, d'entretiens cliniques...
 - le Conseil de faculté pourrait être le lieu où le partage de ces expériences se formalise davantage, pour rechercher collectivement un équilibre entre les différents formats d'enseignement
- se remettre en question : les enquêtes EvalEns (*Évaluation des enseignements par les étudiants*) sont un outil mis en place au sein de l'Université pour recueillir l'avis des étudiants, de manière que l'on souhaite objective, en vue d'améliorer la qualité des enseignements. Quoique standardisée, cette enquête peut être adaptée par les enseignants aux spécificités de chaque cours. Le problème est cependant que le taux de participation à ces enquêtes est extrêmement faible, ne dépassant généralement pas 5%, lesquels sont généralement constitués des étudiants les plus motivés à manifester leur insatisfaction, sans pour autant donner aux enseignants des pistes précises d'amendement de leurs cours. La solution à plusieurs reprises proposée de rendre la participation à EvalEns obligatoire en en faisant la condition de l'accès à l'examen se heurte immédiatement au doute quant à la fiabilité des évaluations ainsi obtenues. Il est dès lors intéressant de noter le relatif succès de 50% de taux de réponse en revanche obtenu par une enquête conçue par les étudiants de Criminologie eux-mêmes, dont la formulation répondait sans doute mieux aux attentes des étudiants que l'enquête 'officielle'. D'ailleurs, la demande répétée des étudiants

au sujet de ces procédures d'évaluation est la meilleure communication de leurs résultats et la mise en avant des amendements apportés aux cours suite à leurs remarques.

Connaître ses publics

- entendre les étudiants dans les conseils d'étude : on a vu que formellement, ceux-ci étaient par excellence le lieu où leurs délégués pouvaient exprimer les besoins et attentes de leur condisciples, et que cela supposait que les enseignants y soient systématiquement présents
- utiliser les instruments statistiques pour connaître des étudiants
 - RADIUS (Récolte et analyse de données et d'information d'utilité stratégique), un programme de collecte de données mis en place par l'Université, propose un certain nombre d'informations notamment sur les origines géographiques et sociales de la population étudiante. À la demande du comité d'évaluation, cette base a été présentée par une statisticienne : sa richesse permet de faire des analyses simples de la taille, de l'évolution et de la composition de la population étudiante de la FDSPC, des décisions de progression au long des cursus, des raisons de sortie sans diplôme, avec possibilité de comparaison avec les données des autres facultés. Une variable qui ne semble pas y figurer est celle des études suivies au secondaire : il apparaît aux enseignants que les étudiants qui ont suivi des cursus latin et mathématiques au lycée sont partout les meilleurs, une fois arrivés à l'Université

À qui s'y intéresserait, ces données pourraient donner la possibilité d'analyses plus poussées sur la sociologie des étudiants de telle ou telle filière. Plusieurs questions ont en effet été posées sur les raisons de l'attractivité de cette Faculté et de l'Université de Liège plus largement. La proximité géographique a été l'une des raisons évoquées et tant cette base de données que l'interrogation des étudiants rencontrés a bien confirmé cette hypothèse, les étudiants en droit ajoutant que sa réputation était excellente (encore que son orientation professionnalisante ne semblât pas nécessairement connue d'emblée).

Une autre question de sociologie étudiante revenue souvent est celle des étudiants qui travaillent : une telle donnée permettrait éventuellement de comprendre certaines difficultés à suivre les cursus, mais cette information ne figure pas dans la base de données et sa nature instable rendrait difficile de lui accorder une place. En effet, selon les étudiants rencontrés, deux catégories d'investissement dans un travail à côté des études se dessinent : d'une part, le travail destiné à financer des études que les familles ne peuvent pas, ou pas entièrement, financer ; d'autre part, un travail qu'on pourrait dire plus 'hédoniste', visant à se procurer l'argent de poche qui permet de s'offrir plus de sorties, de vêtements, de consommation en quelque sorte.

- les enquêtes PostMaster sur le devenir professionnel des étudiants permettent d'estimer la pertinence des enseignements délivrés et d'identifier, pour renouveler ces derniers, les nouveaux champs professionnels ouverts aux diplômés.

Des outils divers

- les référentiels de compétence propres à chaque département servent de guide notamment pour évaluer les travaux et les examens, mais au moins deux problèmes ont été repérés
 - certains référentiels sont trop datés, ne correspondent plus à l'état des savoirs et de la pédagogie
 - ils ne sont pas nécessairement connus des étudiants
- les engagements pédagogiques propres à chaque cours qui en décrivent, outre le contenu, les objectifs d'apprentissage, les méthodes et supports didactiques ou encore les modalités d'évaluation. Ce document peut d'ailleurs être l'occasion pour l'enseignant de manifester qu'il a tenu compte de telle ou telle critique ou suggestion formulées par les cohortes précédentes pour amender le cours.
- la progressivité : cet objectif s'est vu déstabilisé lorsque le décret Paysage de 2013 a remplacé la notion d'année d'étude par celle de programme annuel de l'étudiant, qu'il doit assez largement définir lui-même.
 - Un tel dispositif rend plus complexe pour les enseignants d'assurer la construction la plus harmonieuse possible de la formation des étudiants : aujourd'hui, les départements déterminent quels cours doivent être assimilés comme prérequis avant de pouvoir passer à tel autre, également quels cours doivent être suivis de conserve, les co-requis.
 - Assurer la progressivité de l'enseignement pose d'ailleurs un problème très spécifique au département de criminologie par le fait que celui-ci, seul des trois, n'appuie pas son master sur une formation complète de bachelier, offrant un master dit 'orphelin'. C'est le cas, à vrai dire, des trois écoles de criminologie francophones de Belgique. Ce manque est pallié par un ensemble de 'mineures', proposées dans d'autres formations, dont l'harmonisation dans un cursus cohérent est d'autant plus complexe à obtenir que justement, les étudiants sont d'origines disciplinaires plus diverses (droit et sciences politiques dans la même faculté, mais également psychologie, sociologie, anthropologie...)
- les TFE (travaux de fin d'étude) : un mémoire écrit a été traditionnellement considéré comme une étape-clé du parcours universitaire, un aboutissement de la construction intellectuelle. Pourtant, ce travail ne semble correspondre ni aux aspirations ni aux compétences de tous (faibles capacités de lecture et de rédaction, éventuellement de la compréhension de la littérature scientifique). Devant les difficultés croissantes des générations montantes d'étudiants à pratiquer l'exercice, (un professeur envisage de réduire un manuel de 100 pages à une quarantaine maximum), des séminaires d'accompagnement et d'aide à la rédaction y sont consacrés. Des alternatives sont également proposées : par exemple en droit
 - trois analyses de jurisprudence évaluées qualitativement et une quatrième objet d'une note
 - en Master de notariat, la résolution concurrente avec des étudiants de Paris 2, d'un cas pratique en droit français et en droit belge avec confrontation des solutions lors d'un colloque, dont les présentations orales et écrites sont notées.

- un outil très spécifique aux juristes : la Faculté a installé, quasiment en grandeur réelle, une salle reproduisant la configuration d'un tribunal qui doit permettre aux étudiants de pratiquer le *serious game* d'un procès.

Décloisonner l'offre

Si une organisation facultaire et, en son sein, départementale est nécessaire compte tenu de la spécificité des savoirs enseignés, les efforts de la FDSPC se déploient dans diverses directions pour proposer les ouvertures que demande la vraie vie des sociétés.

Interdisciplinarité

Une notation d'entrée est que les étudiants ne semblent pas particulièrement demandeurs d'interdisciplinarité, de cours mixtes. Pourtant un effort notable est accompli en ce sens

- Le MOOC *Durabilité et transition* est assuré, sous le format de 21 capsules par 21 enseignants, venus des trois départements, abordant les sujets chacun selon sa discipline.
- à la recherche d'interdisciplinarité, des passerelles sont établies entre juristes et politistes permettant le passage des bacheliers en droit vers les masters de SciencePo et réciproquement. Ces aiguillages disciplinaires doivent être clairement présentés aux étudiants lorsqu'ils configurent leur programme annuel
- le bachelier de droit s'apprête à offrir une option en informatique pour familiariser les étudiants avec le codage et l'IA
- les étudiants en criminologie, qui ont en bachelier souvent été formés en psychologie et en travail social suivent des cours communs avec les psychologues, avec les juristes également sur la criminalité économique et financière.
- la Faculté combine de façon unique en Belgique le droit et la gestion dans un double Master avec HEC, prodigué en six ans.
- On note cependant que les étudiants ne semblent pas particulièrement demandeurs d'interdisciplinarité, de cours mixtes

L'ouverture au monde

La proximité territoriale est apparue comme un déterminant puissant du choix des étudiants de s'inscrire à la FDSPC de l'Université de Liège. Dès lors, il est d'autant plus crucial que des efforts soient déployés pour étendre sa zone de rayonnement au-delà de l'environnement proche, de dépasser sa dimension régionale, de se projeter vers d'autres horizons pour en attirer à son tour étudiants et enseignants. Aujourd'hui on trouve en ce sens

- les co-diplomations en master
 - avec des universités étrangères, elles posent les problèmes habituels des possibles divergences entre les manières dont sont organisés les calendriers, les examens, les évaluations et les notations.
 - sont concentrées sur les sciences politiques
 - politiques européennes et euro-méditerranéennes avec l'Université de Catane
 - science, technologie et société avec l'Université de Maastricht

- enjeux internationaux et gouvernance mondiale avec l'Université du Québec à Montréal.
- la Chaire internationale David Constant s'inscrit parmi les projets de la FDSPC et permet l'invitation, une année sur deux, d'un enseignant d'une université étrangère délivrant des cours dans de larges domaines juridiques, criminologiques et politologiques.
- un problème a été soulevé au département de ScPo : le master à finalité spécialisé en relations internationales souffre d'une mauvaise réputation qui incline les étudiants qui visent particulièrement ce domaine à aller se former dans d'autres universités.

Parler en langues

L'ouverture au monde d'une Faculté dont la géographie la situe au cœur de l'Europe de l'Ouest se joue sur plusieurs tableaux : il est possible qu'on observe de façon générale une diminution des voyages depuis l'épidémie de COVID. Cependant ce sont les difficultés linguistiques qui ont fait l'objet de plusieurs remarques :

- le programme ERASMUS (selon les chiffres de l'année académique 2022-23, 98 étudiants *in* et 45 *out*), semble faire l'objet d'un certain désengagement des étudiants, sans doute dû à l'obstacle linguistique, mais également aux difficultés à l'intégrer dans un parcours académique que les étudiants ont aujourd'hui la difficile liberté d'organiser eux-mêmes. La promotion du programme demande donc un effort et un engagement véritables. En criminologie, des échanges avec le Québec ou avec de département de criminologie d'Ottawa peuvent offrir une ouverture sans trop de difficultés linguistiques.
- les co-diplomations posent également le problème des compétences linguistiques des étudiants. Il semble qu'ils ne soient pas toujours au niveau souhaité pour entrer facilement dans ces dispositifs. Ceux que le comité a rencontrés ont relayé une plainte répandue sur la pauvreté des enseignements de langue dans le cours de leurs études et sur le fait qu'ils doivent eux-mêmes prendre en charge l'obtention des certificats de langue de type TOEFL. De même les cours **en** langues demandent à être sérieusement renforcés pour accéder au niveau des échanges internationaux, notamment quand il s'agit de la formation aux relations internationales. On note qu'il ne s'agit pas seulement de l'anglais, mais également du néerlandais : la deuxième langue nationale mérite davantage d'attention, en particulier dans la perspective d'une bonne insertion professionnelle par exemple à Bruxelles

Le monde qui vient

- un cours MOOC (*Massive Online, Open Course*) sur Durabilité et transition dès le premier bloc de bachelier est complété par un cours commun plus loin dans leur cursus qui met plus particulièrement en avant les questions de protection de l'environnement
- l'usage de techniques de réalité virtuelle dans certains cours à l'aide de casques permettant à des étudiants de « jouer » des scènes de procès, de débats parlementaires ou d'entretiens cliniques
- L'intelligence artificielle (IA) : le défi universel est de rendre intelligents ses utilisateurs

- un cours en droit de l'intelligence artificielle, dont on prévoit qu'elle modifiera en profondeur le monde du travail auquel se préparent les étudiants, cours accompagné de podcasts d'approfondissement de certains aspects.
- dans le cadre du Centre d'excellence Jean Monnet pour la justice et l'IA, qui vise à devenir un pôle d'excellence belge et européen en recherche et pédagogie sur les questions relatives à l'administration de la justice et des preuves à l'ère de l'IA, la Faculté invite des experts internationaux pour dispenser leur enseignement à ses étudiants vers l'international.

Préparer à la vie professionnelle

- s'appuyer sur les besoins des mondes socio-professionnels
 - dans l'enseignement proprement dit, de nombreux personnels sont des praticiens (juristes, cliniciens de toutes sortes) en position de relayer les informations et ces besoins. Néanmoins, les étudiants font remarquer que ce n'est pas parce qu'on a affaire, par exemple, à un enseignant avocat qu'on pénètre les problèmes juridiques des entreprises ou la pratique des procès.
 - de façon parallèle, la formation continue délivrée à des acteurs extérieurs à la Faculté permet de recueillir de manière informelle les demandes du monde professionnel
 - adapter les enseignements en les orientant vers les opportunités professionnelles les plus prometteuses, ce qui a par exemple été fait en offrant en criminologie des spécialisations dès la première année de Master.
 - Forums des métiers et *job days*, la semaine de la magistrature sont des occasions de mettre en contact direct étudiants et professionnels
 - l'absence d'*alumni* au cours de cette visite nous a privés de quelques échanges sur leur rôle possible dans l'insertion professionnelle des étudiants, des rencontres informelles jusqu'à la formalisation de leur saisine des instances facultaires pour relayer l'évolution des métiers par exemple.
 - les enquêtes PostMaster témoignent d'ailleurs d'une bonne insertion professionnelle des étudiants après leur sortie de l'Université, avec cependant des variations suivant les formations : ainsi le Master de ScPo en relations internationales ne se place pas bien.
 - un point particulier mérite d'être souligné de nouveau à propos des étudiants en criminologie : leur première motivation relevait de l'objet 'crime' bien plus que de perspectives professionnelles précises et ils avançaient dès lors l'intérêt soulevé par les enseignements les plus récemment mis en place, qui répondent de façon très précise aux préoccupations actuelles sur la criminalité (criminalité organisée, victimes). S'il existe peu de contacts avec des *alumni* de criminologie, les enseignants quant à eux sont des relais efficaces vers les milieux professionnels
 - ce contact étroit avec le milieu local et ses besoins professionnels est notamment un facteur d'attractivité du département de droit par rapport

à celui de l'université géographiquement proche de Maastricht, davantage orienté vers les organisations internationales que vers les droits pénal, administratif et des obligations.

- dans la pratique
 - les étudiants pensent que la 3^{ème} année de bachelier est le meilleur moment pour commencer à s'orienter dans le monde professionnel, celui-ci n'apparaît aux étudiants qu'après le bachelier et cela leur semble tardif
 - les stages sont des outils cruciaux de la socialisation à la vie professionnelle et l'ancrage profond de la FDSPC dans le réseau professionnel local est un bon atout pour l'offre aux étudiants de positions de stagiaires ; les difficultés sont ici de plusieurs ordres, notamment dans le département de criminologie :
 - l'encadrement peut être lourd pour des enseignants chargés de cohortes nombreuses d'étudiants
 - arriver à combiner des stages avec des cursus de master déjà très denses ; le problème est si crucial en criminologie, en raison de la brièveté du cursus, cantonné à un Master, que l'obligation de stage a été supprimée et que seuls les étudiants le plus motivés s'investissent dans des stages volontaires. L'obstacle de fond, sur lequel il n'y a guère de prise, à ce stade, est l'absence d'enseignement bachelier francophone dans cette discipline, ce qui concentre l'acquisition de ces savoirs sur une période bien trop brève.
 - en droit, certaines filières à cours denses comme par exemple en droit fiscal conduisent également à des difficultés à combiner cours et stages
 - la concurrence, pour les étudiants en criminologie, d'autres filières de formation à l'intervention sociale
 - en bachelier, les stages se font sur base du volontariat, ne sont supervisés ni par un enseignant ni par le maître de stage et ne sont donc évalués que sur le rapport de stage.
 - des exercices pratiques comme l'entraînement, dans la salle spécialement aménagée à cet effet, à la scène qui se joue au procès
 - la participation à des concours de plaidoirie nationaux et internationaux qui peuvent remplacer les TFE
- remarque générale sur les rapports entre le monde universitaire et celui de l'emploi : la plainte devant l'insuffisance de la formation pratique recueillie dans les évaluations de la formation est un grand standard des apprenants dans nombre de domaines et elle apparaît parmi les insatisfactions exprimées par les étudiants. Naturellement, les stages sont conçus pour répondre à ce besoin de formation, mais c'est néanmoins un besoin qui ne peut jamais être totalement comblé car il n'est peut-être rien d'autre que la manifestation de l'angoisse de l'entrée dans la vie active : aucune formation ne parfait la préparation à un métier autant que la confrontation à la vraie vie et l'éducation par les « anciens » est la seule porte pour y pénétrer.

Savoir apprendre, l'aide à la réussite

Leur naissance dans la première décennie du 21^{ème} siècle amène à l'Université des cohortes d'étudiants que leur éducation scolaire et éventuellement le passage par la coupure occasionnée par la pandémie de COVID n'a pas toujours bien préparées aux exigences académiques et aux méthodes du travail universitaire, notamment en ce qui concerne la maîtrise de l'écrit. Un certain nombre de dispositifs ont été mis en place pour tenter de pallier certaines lacunes

- avant même d'entrer à l'Université, différents modules préparatoires à la transition depuis l'enseignement secondaire sont proposés par la FDSPC
 - un MOOC *Le droit, est-ce pour moi ?*
 - méthodes de travail
 - langues par groupes de niveau
 - lecture et rédaction de travaux universitaires
- en début de cursus
 - Une première question transversale est celle, cruciale, de la maîtrise de la langue française. Une attention particulière lui a été portée avec le recrutement à mi-temps d'une romaniste spécialement dédiée à la remédiation dans ce domaine ; la participation à ses cours baisse cependant au cours de l'année, sans que cela soit nécessairement le signe d'une amélioration du niveau linguistique.
 - Transposant de manière innovante au contexte ULiège la logique des *First-Year Seminars* anglo-saxons, un séminaire de première année obligatoire en petites cohortes a été mis en place par les Sciences Politiques avec l'implication de cinq professeurs (déclinant le dispositif en cinq thématiques) et avec le soutien de l'IFRES pour créer d'entrée un sentiment d'appartenance et soutenir les étudiants dans l'acquisition de leurs premières compétences universitaires
 - le parrainage PEPPS, vu du côté des étudiants entrants leur offre un soutien et une socialisation à la vie universitaire assurée par des pairs, juste un peu plus âgés mais déjà familiarisés avec ses exigences : méthodes d'apprentissage, organisation de la charge de travail, préparation des examens... Le dispositif est également précieux comme porte d'entrée dans la vie sociale estudiantine et du côté des parrains, offre la valorisation d'un engagement dans la vie collective, sans compter une rémunération appréciée.
 - le programme SI-PASS propose un soutien attaché à tel ou tel cours de première année ressenti comme particulièrement exigeant.
 - la Faculté a aussi mis en place en première année des séances de remédiation destinées à tenter de pallier le plus tôt possible en début de cycle les lacunes d'apprentissages repérées à la session d'examen du premier quadrimestre et ainsi être à jour pour celle de fin d'année ;
 - les différents cours de bachelier et de master offrent aussi des séances de répétition et de travaux pratiques.
 - prise de note : un conseil émerge à propos d'un besoin de retour à la prise manuelle de notes par opposition à la notation sur clavier. Outre que l'attention au contenu du cours est nettement contrecarrée par les distractions offertes par l'ordinateur, les recherches sur la coordination

main-cerveau tendent à montrer le rôle de l'écriture manuelle dans l'assimilation et la mémorisation des informations. Des apprentissages de prise de note manuelle sont offerts par l'Université

- les travaux de fin d'étude (TFE) sont, on l'a vu pour nombre d'étudiants, un souci auquel tentent de répondre des séminaires d'accompagnement dans les trois départements. Dans le domaine spécifiquement très scripturaire de la pratique juridique, le département de droit ouvre un poste dans le domaine de la méthodologie de l'écriture juridique.
- ces accompagnements sont-ils suffisants ? On observe ce phénomène mondial que si des budgets qui peuvent être consistants sont consacrés au soutien des étudiants dans l'année de leur entrée à l'université, au-delà, ils diminuent rapidement, laissant nombre d'étudiants dans une relative insécurité : quelques travaux en Belgique semblent montrer que les taux d'échec au-delà de la première année sont encore significatifs, tournant autour de 25%.
- les étudiants en provenance des Hautes écoles peuvent avoir des difficultés accrues à s'adapter aux exigences de l'Université : un exemple a été donné d'une étudiante qui s'est redirigée vers Namur en bachelier de droit, avant de revenir à Liège pour le Master.

Engager les étudiants dans la vie de citoyen

- L'arrivée à l'Université peut être dans la vie d'un jeune le premier contact avec une organisation dans laquelle il peut jouer un rôle actif au-delà de sa vie personnelle. Une place est réservée aux représentants des étudiants dans une série d'organes facultaires comme les Conseils des études et le Conseil de faculté. Encore faut-il arriver à susciter des engagements dans ces dispositifs préparant à la vie démocratique, ce qui suppose au minimum une meilleure formalisation de la désignation de ces représentants. En tout état de cause, les étudiants avec lesquels ont eu lieu les échanges du comité d'experts disaient avoir accepté l'exercice par curiosité, certes, mais aussi par sentiment de responsabilité envers leurs mandants, si peu ceux-ci soient-ils impliqués de façon plus marquée.
- brochant sur la vie professionnelle et des engagements envers le collectif, il faut noter plusieurs opérations facultaires :
 - des présentations par des binômes enseignants-étudiants de ScPo du système politique belge dans des terminales de l'enseignement secondaire ;
 - en participant à Consulex, une ASBL de conseils juridiques dédiés aux étudiants liégeois, les étudiants en droit de la FDSPC se confrontent à des cas pratiques leur conférant une première expérience de type professionnel ;
 - un dispositif expérimental de clinique du droit engage chaque année des étudiants sélectionnés dans le cours de *Human Rights Law* pour participer à un projet de défense de droits fondamentaux porté *pro bono* par des cabinets d'avocats spécialisés ou des associations. Une réflexion est en cours vers une autonomisation de ce module. Là encore, ce véritable engagement dans la vie professionnelle se couple à un engagement citoyen.

La protection contre les risques psycho-sociaux

La Faculté, particulièrement sensibilisée à ces questions, ne prend cependant pas en charge de manière interne le traitement des atteintes qui pourraient être portées à l'intégrité physique et/ou psychologique de ses étudiants. Le caractère particulièrement contentieux de ces questions amène à rendre plus efficace l'intervention de tierces parties pour en traiter. C'est donc au niveau de l'Université qu'a été mis en place un dispositif de signalement des risques, incluant les violences sexistes et sexuelles. Une campagne de sensibilisation est notamment déployée sur les écrans qui parsèment les espaces communs de la Faculté, un instrument de mesure dit 'violentomètre' est proposé aux étudiants qui doit leur permettre d'évaluer la gravité de tel ou tel comportement auquel ils auraient été confrontés. Au sein de l'Université sont disponibles une dizaine de 'personnes de confiance' auxquelles ils peuvent s'adresser s'ils se jugent victimes de telle ou telle atteinte, les procédures pouvant aboutir à porter une affaire devant une commission disciplinaire.

4. Attention au mouvement perpétuel ?

Il est dans la culture qualité que cherchent à impulser les grandes organisations un élément incompressible de changement continu. Dans la brochure présentant le système d'Assurance Qualité de l'Université de Liège par exemple, les termes d'*amélioration*, d'*amélioration continue*, d'*amélioration régulière* sont un mantra qui revient à 16 reprises.

Les impressions du comité d'experts, entre la lecture du rapport d'auto-évaluation et les rencontres avec les parties prenantes de la FDSPC ont finalement été plus incertaines quant au rythme du mouvement dans la recherche de la qualité de l'enseignement : lent et mesuré ? Rapide et plus difficile à tenir ? En tous cas ressort une grande souplesse de l'action, et la question finalement posée a été celle d'un bilan globalement positif de l'état des choses.

Une réponse des départements a été que le comité d'experts intervenait en fait à ce moment précis de leur démarche où, après quelques années de restructurations importantes, pour chacun, dans l'offre d'enseignement, un rythme de croisière semblait atteint. En tout état de cause, les réformes ne se sont pas engagées selon une périodicité réglementairement imposée, mais au fur et à mesure des besoins.

Avec cependant les adaptations constantes à la fois aux profils des populations, aux évolutions des technologies de l'information, des champs professionnels, au moins deux sortes de problèmes se posent, semble-t-il à la FDSPC, la charge de travail et la communication :

La charge de travail

La charge de travail tant des enseignants, des étudiants et des personnels administratifs est difficile à équilibrer : de tous côtés manquent des critères clairs permettant de mesurer ces charges : nombre d'heures de cours, de pages de lecture, de crédits ? Une autre question récurrente : donne-t-on trop de cours ? Faut-il donner des cours sur tout ?

- du côté des étudiants
 - on note, lors d'un des échanges avec les étudiants, l'absence des juristes, probablement trop absorbés par la révision de leurs examens en cette période de l'année.

- il est question de plus de 30h de cours par semaine, du moins en droit, ce qui peut conduire des difficultés d'harmonisation entre enseignants : ceux-ci ne connaissent pas toujours la charge de travail demandée par les uns et les autres ; par ailleurs, sans connaissance précise des modalités d'évaluations de leur collègues, ils ne peuvent adapter leurs exigences pour les sessions d'examens
- insatisfaction sur la juste correspondance entre la quantité de travail exigée pour tel ou tel cours et son rendement en termes d'ECTS
- incompréhension sur des disparités de rendement en ECTS suivant les cohortes auxquelles les mêmes cours sont enseignés
- impression de perte de temps lorsque des cours ont des contenus redondants
- insatisfaction sur les emplois du temps dispersant les cours et limitant du même coup les activités extracurriculaires
- les périodes d'examens sont particulièrement tendues pour les étudiants : le nombre d'épreuves, parfois doublées à l'écrit et l'oral, compte tenu de leur concentration sur une période de plus en plus brève rend ces sessions souvent difficiles à vivre, le temps de trajet vers l'Université de certains ajoutant encore au stress.
- il faut cependant remarquer que parmi les délégués, une réponse au poids des charges de travail, même couplées à un travail alimentaire, est celle d'une meilleure organisation personnelle. On a certes là la manifestation de l'effet de sélection qui s'est souvent opérée dans la représentation des délégués, plutôt les « bons élèves »...
- du côté des enseignants
 - souci dans la répartition de la charge des cours entre enseignants en poste d'une part, et de l'autre entre ceux-ci et les nouveaux entrants qu'il faut amener à une prise en charge progressive
 - dans le cadre des co-diplomations, organisation de délivrance seulement bisannuelle de cours pour alléger la charge d'enseignement
 - difficulté à répondre à la demande des étudiants d'une approche des enseignements moins théorique dès le bachelier, par impossibilité de les encadrer efficacement à ce stade de leur apprentissage.
 - la lourdeur de l'accompagnement des TFE, dont l'insistance sur la méthodologie est très chronophage a amené, on l'a vu, à la création d'un poste académique dédié à l'écriture juridique.
 - l'enseignement de certificats ainsi que de micro-certificats spécialisés, notamment très sollicités pour la formation continue des avocats, magistrats, notaires, s'ajoute à la charge d'enseignement statutaire.
 - à tout cela s'ajoute naturellement tout ce qui a été précédemment cité à propos des apports à la vie de la cité et qui pourtant ne doit pas se faire au détriment de la formation des étudiants ;
- les personnels administratifs affrontent des procédures complexes pour soutenir, entre autres, les évolutions des enseignements dont la mise en place doit être anticipée un an à l'avance. Recrutement d'un cadre administratif, répartition claire, ici aussi, des tâches ainsi que l'automatisation de certaines

procédures, établissement d'un calendrier de ces tâches sont les chantiers en cours pour tenter de répondre à ces charges chronophages.

La communication interne

Dans une organisation amenée à prendre en flux constant des dispositifs et des décisions intéressant telle ou telle partie prenante, voire toutes, le partage des informations est essentiel, mais encore faut-il en améliorer la qualité, la limite étant possiblement que trop d'informations tue l'information.

- entre les organes de consultation et de décision, entre les équipes dirigeantes successives, la traçabilité des procès-verbaux, des informations récoltées sur les cours et les étudiants peut apparaître insuffisante pour assurer la continuité des politiques facultaires. Si les l'intranet facultaire, les courriels et une newsletter peuvent être mobilisés, le projet de SharePoint doit répondre de façon plus globale à cette insuffisance ;
- à l'égard des étudiants, l'organisation universitaire et facultaire complexe dans laquelle les jeunes entrants vont devoir naviguer demande sans doute une pédagogie adaptée : il est probablement inefficace de tenter dès leur premier bachelier de leur asséner tout l'édifice institutionnel dans lequel ils devraient jouer un rôle ; il existe bien des documents qui la présentent, mais ils sont longs et techniques. Du moins faut-il le faire dès la 2^{ème} année, en s'appuyant éventuellement sur l'organigramme qui a si bien éclairé le comité d'experts. Reste qu'un certain nombre d'informations cruciales sont mal relayées
 - l'information sur les modifications de programmes décidée en Conseil de département
 - une information complète sur les implications dans la suite de leur cursus de leurs choix d'option en bachelier.
 - les résultats des enquêtes EvaLens
 - quels modes de communication ?
 - le coordinateur pédagogique est chargé d'assurer aux étudiants la communication des activités d'enseignement autres que les cours disciplinaires, comme les activités de soutien
 - les réseaux sociaux qui sont un mode de communication 'naturel' aux étudiants
 - le journal des étudiants
 - les cercles des étudiants
- les nouveaux enseignants doivent aussi être informés, au-delà de la charge des cours qui leur est dévolue, de l'ensemble des dispositifs de soutien qui peut les aider à les assurer (IFRES, coordinateur pédagogique, techno-pédagogue...)

5. FDSPC dans la vie de la cité : se montrer

Une implication multicarte

La FDSPC est un acteur très impliqué dans la vie de la cité. Alors pourtant que toutes sortes de demandes entrent en collision avec les priorités des agendas universitaires proprement dits, ses enseignants sont engagés dans de multiples activités qui en débordent :

- formations externes, des conférences, l'organisation de colloques,

- recherches de jurisprudence pour des cabinets d'avocats ou de notaires,
- dans le domaine législatif, la préparation de lois, participation à des commissions parlementaires,
- jurys d'examens dans les administrations ou de langues pour le notariat,
- examens de marchés publics.
- participation à l'Institut de formation judiciaire, organe fédéral indépendant de développement des compétences professionnelles des magistrats.
- partenariat avec l'ONG *Protect Humanitarians* active dans la protection des travailleurs humanitaires.

Construire l'image d'un acteur dans la vie de la cité

Cependant, on a souligné la faiblesse de dispositifs dédiés à la mise en valeur de ces activités. Il s'agirait d'informer sur l'importance de ces apports et d'en poursuivre la promotion au-delà du seul cercle universitaire :

- configurer un poste de chargé des relations publiques, ou qu'un poste existant (techno-pédagogue ou coordinateur pédagogique) soit reformaté pour inclure une fonction de *community manager* pourrait être une réponse à ce déficit de communication systématisée vers l'extérieur. Parmi les actions envisageables :
 - organiser un événement largement publicisé de la Faculté à la rentrée annuelle, invitant les autorités locales à une leçon inaugurale délivrée à trois voix par les trois disciplines, sur un objet d'intérêt majeur comme les migrations, l'environnement, le numérique ...
 - quant à la dissémination des savoirs, alors que pour l'instant, les TFE des étudiants ne sont déposés que sur une banque de données interne, un effort intéressant peut être fait pour mettre en valeur les savoirs produits en diffusant leurs travaux (TFE, thèses, articles) dans des supports grand public.

6. Pour finir, une force tranquille...

Revenons en conclusion sur quelques impressions générales qu'ont laissées au comité ces deux jours d'échanges avec la FDSPC.

Nous avons rencontré une communauté interprofessionnelle solide, dont les interactions fonctionnaient de façon raisonnablement harmonieuse, alors que les poids institutionnels déséquilibrés et les orientations disciplinaires variées des trois composantes auraient pu être l'occasion de sérieux tiraillements. La bonne insertion dans son environnement local, le sentiment d'un certain confort sur le mode *Small is beautiful* lui fait peut-être négliger une ouverture internationale, préservant ainsi une ambiance 'familiale' et 'locale' de fonctionnement, mais nous avons constaté une attitude proactive pour évaluer, réfléchir améliorer en continu l'offre facultaire : la lourdeur réglementaire et institutionnelle ne semble pas entraver outre mesure la souplesse pratique qui permet les évolutions et la fluidité dans les expérimentations. Sans doute le problème le plus sérieux qui se soit manifesté dans la construction d'un corpus de savoirs intégrant le mieux possible le droit, la science politique et la criminologie est le caractère 'orphelin' de ce dernier master. Mais on est là face à une question qui ne peut se régler qu'à un autre niveau de l'organisation des universités belges.

7. Recommandations

1. sur la démocratie participative chez les étudiants : ne pas être découragé d'un apparent manque d'enthousiasme
 - a. les informer tôt de la place qui leur est dévolue dans les diverses instances : pourquoi pas un graphique comme celui qui a éclairé le comité d'expert ?
 - b. viser la légitimité de leur représentants en formalisant leur processus de désignation
 - c. repenser le fonctionnement des Conseils des études
 - i. y convier systématiquement les enseignants
 - ii. augmenter leur périodicité (au moins 4 réunions par année, une en début et une en fin de quadrimestre)
 - iii. communiquer au moins une semaine à l'avance l'ordre du jour et les documents utiles aux discussions
 - iv. prévoir, pour le règlement des litiges étudiants-enseignants qui ne peuvent se régler dans cette instance, un dispositif externe de type *Ombudsman* (le niveau Université serait probablement le plus adéquat)
 - v. la procédure EvalEns : resserrer les aller-retours évaluatifs entre enseignants et étudiants, en associant ceux-ci à la conception des questionnaires relatifs aux cours
2. rechercher la consolidation des équipes académiques : à défaut de pouvoir les constituer avec des postes à temps plein, pérenniser la contribution des intervenants extérieurs
3. continuer de s'appuyer sur l'IFRES dans deux chantiers cruciaux :
 - a. l'accompagnement des enseignants dans les nouveaux défis pédagogiques qui ne concernent plus seulement l'aide à l'acquisition des savoirs par les générations d'entrants, mais aussi celle des compétences sociales : compréhension des civilités qui rendent possible la vie collective, respect des personnes... tout l'ensemble de règles de sociabilité universitaire qui pourraient être présentées sous forme de 'Charte de l'étudiant'
 - b. la recherche d'indicateurs pertinents de l'efficacité de la large gamme des dispositifs de soutien à l'apprentissage : un investissement considérable est consenti pour organiser une large gamme de dispositifs d'aide à la réussite dans la première année d'étude à l'université et son rendement doit être systématiquement évalué
4. affiner la connaissance des publics étudiants : envisager une analyse plus poussée (en se faisant éventuellement aider des sociologues quantitatifs de l'Université) des données RADIUS, par exemple au moyen de typologies intégrant leur niveau de réussite
5. renforcer le rôle du Conseil de Faculté comme lieu formalisé transversal de partage des besoins et expériences pédagogiques et de décisions sur
 - a. l'harmonisation des charges de travail tant des étudiants que des enseignants
 - b. le calibrage de la valeur ECTS des cours

- c. la mutualisation de certains cours, avec davantage de cours interdisciplinaires conçus et enseignés simultanément sur un sujet commun par deux enseignants, par exemple : cours conjoint sur le narcotrafic par criminologue/géopolitiste...
- 6. faire porter un effort particulier sur l'enseignement des langues et l'enseignement en langues, pour ouvrir plus largement les portes de sortie vers l'international
- 7. trouver un moyen de revigorer le master de relations internationales du département de sciences politiques
- 8. la communication facultaire interne : il est crucial de
 - a. suivre la finalisation du chantier Sharepoint des procès-verbaux des délibérations et décisions des divers niveaux de gouvernance
 - b. faire un usage délibéré des réseaux sociaux pour communiquer avec les étudiants sur de multiples sujets les concernant
- 9. être très proactif dans la récupération des *alumni* de différentes générations pour suivre en temps réel les besoins des mondes professionnels et leurs évolutions
- 10. l'organisation administrative : suivre de près le chantier d'allègement de tâches chronophages, liées notamment à l'évolution des enseignements, par l'établissement de calendriers stricts et l'automatisation de certaines procédures
- 11. créer une fonction de *community manager* dédiée à la mise en valeur de la place de la FDSPC dans la vie de la cité

Prise de position de l'entité évaluée

Évaluation facultaire

Faculté de Droit, Science Politique et Criminologie

Juin 2025



1. Commentaire général

La faculté estime que le rapport correspond bien aux restitutions orales du mercredi 21 mai.

2. Observations de fond

Page	Chapitre ou paragraphe	Commentaire de fond
5	3 ^{ème} §	« <i>taille suffisamment limitée pour que les circuits informels de relations...</i> » Nous ne savons pas s'il s'agit d'une remarque positive ou non ; nous mettons en place des processus pour éviter l'informel précisément ; puisque la prise de décision doit être formelle dans une administration publique. <i>La remarque est évidemment positive : nous écrivons que cette part d'informel rend le fonctionnement de ces départements de taille relativement limitée fluide, et que de telles relations peuvent renforcer le sentiment d'appartenance comme l'efficacité de l'action collective. Cela ne met nullement en cause les dispositifs formels de représentation et de gouvernance que la Faculté s'est attachée à mettre en place.</i> Plus loin dans le rapport, page 5^{ème} paragraphe, la « <i>trop d'informel tue</i> » est en contradiction avec ce point. <i>À propos du fonctionnement du Conseil des études, qui est en effet un dispositif formel indispensable, cette remarque est assortie d'un point d'interrogation.</i> Il n'y a donc aucune contradiction avec la remarque précédente : si l'informalité peut mettre de l'huile dans les rouages, on se <i>demande</i> dans ce cas précis si elle n'a pas des limites, que nous soulignons. Quel est le positionnements des experts sur cette question ? <i>La position des experts se résume donc ainsi : l'informalité a des avantages mais aussi des limites.</i>
6	Dernier §	« <i>une lettre adressée au recteur est restée sans effets</i> » De quelle lettre s'agit-il ? Il y a eu plusieurs démarches d'étudiants en ce sens, vers le rectorat ou vers des autorités facultaires. <i>Cette</i>

		démarche mentionnée par un des groupes d'étudiants rencontrés est restée délibérément non attribuée et doit le rester. (Une) / (Parmi les démarches des étudiants, une) lettre adressée au rectorat a bel et bien été suivie d'effet : introduction d'un assesseur pour un examen oral, et changement de système de choix des questions (tirage au sort).
10	2 ^{ème} §	« <i>pas compatible avec une évaluation des connaissances par QCM</i> » Cette phrase n'est pas étayée. L'évaluation des connaissances par QCM est possible, mais elle demande un certain travail. Pourriez-vous justifier cette prise de position ? Cette remarque est reprise <i>verbatim</i> des échanges avec les enseignants en droit, mais elle est immédiatement suivie d'une phrase mentionnant les soutiens apportés par le SMART au sein de l'IFRES dans la conception de ce type d'examen.
10	9 ^{ème} §	(un professeur envisage de réduire un manuel de 100pages à une quarantaine maximum) Pourquoi avoir placé cette phrase ici ? le § traite des TFE, la remarque vise les cours à proprement parler. A déplacer dans les chapitres sur la charge de travail ? Non, il ne s'agit pas ici de la charge de travail : la remarque est faite à titre d'exemple des difficultés croissantes des générations montantes d'étudiants à s'approprier la littérature académique et se trouve donc bien à sa place dans cette section, le TFE étant l'exercice académique par excellence, qui demande pour commencer d'être capable de lire les travaux de base, même touffus.
23	2 ^{ème} §	La lexicalité ne convient pas à une conclusion : métaphores, allusions, guillemets. « <i>sur le mode Small is beautiful</i> » : « <i>négliger une ouverture internationale</i> » « <i>Ambiance familiale et locale</i> » Qu'est ce qui veut être dit, notamment par « familial » et « beautiful », en lien avec le corps du rapport ? Ce qui est souligné dans cette conclusion, et il nous a semblé que la formulation retenue était claire, c'est que la taille modérée de la faculté permettait un fonctionnement confortable, très bien ancré dans l'écosystème, notamment professionnel local, au détriment sans doute d'une meilleure ouverture à l'international.

Nom, fonction et signature de
l'autorité académique dont dépend
l'entité évaluée

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Yves Henri Leleu, Doyen
Enseignement

Nom et signature du (de la) coordinateur-
trice de l'autoévaluation

A handwritten signature in blue ink, featuring a prominent 'G' and 'H' followed by a long horizontal stroke.

Geoffrey Grandjean, Vice-Doyen